

Appel des organisations syndicales départementales :

SALAIRES, TEMPS DE TRAVAIL, DEREGLEMENTATION, CHOMAGE, APRES le 5 FEVRIER

Les organisations syndicales CGT - CFDT - FO - UNSA et FSU se félicitent de l'ampleur et du nombre des manifestations organisées, notamment dans le Cher le 5 février (salaires, temps de travail, déréglementation, chômage). Elles ont rassemblé les salariés du public et du privé.

Elles dénoncent toutes le mépris affiché par le gouvernement vis-à-vis des milliers de manifestants et des organisations syndicales.

C'est pourquoi, réunies le 24 février 2005, elles appellent tous les salariés du privé et du public à des arrêts de travail interprofessionnels le 10 MARS. Elles leur demandent de rejoindre les manifestations et rassemblements organisés localement et invitent les chômeurs et retraités à y participer activement.

Rassemblements à :

BOURGES 10 h 30 - Place Séraucourt
VIERZON 10 h 30 - Forum République
ST-AMAND 10 h 30 - Place Carrée

-O-O-O-O-O-O-

Ancrer le 10 MARS à l'entreprise

L'Union Départementale CGT invite les syndicats à rassembler les salariés sur les lieux de travail avant les manifestations pour interpeller les directions et déposer les revendications.

19 MARS : Journée d'action Européenne

L'Union Départementale s'inscrit dans l'objectif confédéral de 15.000 manifestants à Bruxelles et propose un objectif de 30 participants pour le département.

L'UD étudie les possibilités de transport par train ou par card.
Pour participer, faites-vous connaître à l'UD.

Le compte rendu du Congrès de l'UD-CGT du Cher des 16 et 17 février paraîtra dans le prochain bulletin de mars 2005

Sommaire :

P 1 - Déclaration commune > 10 MARS 05
- Retraités : Retraites complémentaires
- 19 Mars : Bruxelles

P 2 - 3 : Tract 10 Mars

P 4 - Touristra dans votre région.

8 MARS les Retraités devant le MEDEF pour l'augmentation des pensions et du pouvoir d'achat

L'USR CGT du cher appelle comme dans tous les départements les Retraités(ées) du secteur privé à porter leurs revendications.

Ce jour, les Conseils d'Administrations de l'ARRCO et de l'AGIRC décident de l'augmentation des retraites complémentaires au 1^{er} avril.

Mais tous les retraités du secteur privé comme des secteurs publics et nationalisés sont concernés par la politique du MEDEF et du Gouvernement.

**RASSEMBLEMENT le 8 MARS à 15 heures
devant le siège du MEDEF
Rue Molière à BOURGES**

Motion à préparer par les sections.



10 MARS 2005

**Journée nationale d'action à l'appel de
CGT - FO - CFTC - CFDT - FSU - UNSA**

Grèves et Manifestations Public et Privé

BOURGES - 10 h 30 Place Séraucourt

VIERZON - 10 h 30 Forum République

ST-AMAND - 10 h 30 Place Carrée

Salaires, 35H, emploi et garanties collectives !

La CGT se félicite de l'ampleur et du nombre des manifestations organisées, partout en France les 20 janvier et 5 février. Elles ont rassemblé les salariés du privé et du public.

La CGT dénonce le mépris affiché par le gouvernement vis-à-vis des centaines de milliers de manifestants et des organisations syndicales et appellent l'ensemble des salariés du privé et du public à rejoindre les manifestations et rassemblements organisés localement par les unions départementales, le 10 mars 2005. Elle invite les chômeurs et retraités à y participer activement.

Des augmentations c'est nécessaire et possible !

Les grandes entreprises françaises annoncent des profits fabuleux pour l'année 2004.

Elles apportent en premier lieu un démenti formel aux arguments brandis par le Medef pour s'opposer aux revendications. Quoiqu'en dise Monsieur Seillière, il est tout à fait possible et il est amplement justifié de procéder à un partage de la valeur ajoutée plus favorable aux salariés.

Cette explosion des bénéfices est le résultat des stratégies des plus grands groupes qui continuent à privilégier la rentabilité financière au détriment du développement économique et social. C'est le monde du travail qui la paie, et au prix fort, à travers un taux de chômage élevé, une précarité banalisée et des salaires bloqués.

Cette explosion est malsaine car elle est le gage du choix de l'augmentation stérile des dividendes et de l'engagement de batailles boursières destructives contre la consommation l'investissement et le développement de la recherche. On ne peut pas à la fois gaver les fonds

de placement anglo-saxons et alimenter une croissance riche en emplois qualifiés.

Dans la Fonction Publique, les organisations syndicales dénoncent la perte de 5 % de pouvoir d'achat imposée depuis 2000.

Les organisations syndicales exigent des mesures permettant d'assurer une progression du pouvoir d'achat et des mesures significatives pour les bas salaires. Elles exigent la reconnaissance des qualifications, le déblocage et l'amélioration des promotions.

Elles exigent un très fort relèvement du minimum de rémunération conduisant à une réforme de la grille indiciaire et des carrières pour tous les agents, le rattrapage du pouvoir d'achat des pensions et retraites.

Elles exigent que le contentieux accumulé soit la base de négociations avec le ministère de la Fonction publique.

Elles exigent un véritable dialogue social et non des mesures autoritaires.

**Il est légitime pour les salariés de revendiquer
des négociations pour gagner des augmentations.**

35 H, emploi et garanties collectives

Depuis 2002, le gouvernement Raffarin n'a pas cessé de multiplier lois, décrets, et ordonnances, pour casser la réduction du temps de travail et plus largement les garanties des salariés. Écrit sous la dictée du Medef, le nouveau texte voté à l'Assemblée Nationale vise à porter l'estocade aux 35 heures.

Pour légitimer ce nouveau recul social, M. Raffarin agite le slogan « permettre à ceux qui le veulent de travailler plus pour gagner plus ». C'est un mensonge éhonté. Le texte ignore complètement le sort des millions de salariés qui veulent travailler plus, ou simplement travailler, mais à qui on impose le chômage, des contrats à temps partiels, des contrats précaires, une vie morcelée.

Derrière le slogan trompeur, quelle est la réalité: le texte va permettre aux employeurs **d'imposer à tous leurs salariés un allongement considérable de leurs horaires de travail**, tout en réduisant les garanties et les contreparties dont ils bénéficiaient jusqu'à présent. Combinées avec la hausse du contingent d'heures supplémentaires à 220 heures, avec la suppression d'un jour férié, avec jusqu'à 80 heures de formation hors temps de travail, avec la généralisation de la flexibilité, **les nouvelles mesures vont rendre le salarié corvéable à merci.**

Au lieu de relever le pouvoir d'achat des salaires les plus bas, le projet propose aux salariés - et en premier lieu aux plus mal payés qui n'ont pas le choix - un marchandage honteux : **sacrifier leur temps de vie pour obtenir l'indispensable augmentation de la rémunération que leur refuse par ailleurs les employeurs au niveau du salaire.** Dans ce marché de dupe, c'est toujours l'employeur qui décide, le

salarié y perd les garanties légales, l'inspection du travail perd la faculté de s'opposer au recours abusif aux heures supplémentaires.

Au lieu de permettre à ceux qui n'ont pas d'emploi d'en trouver un, le texte va éviter aux employeurs d'embaucher en allongeant les horaires des personnels en place **au mépris de leur santé et de leur vie personnelle et familiale.**

Au lieu de lutter contre les inégalités entre salariés des petites et des grandes entreprises, le texte va proroger le **paiement au rabais des heures supplémentaires** et une augmentation de fait du contingent dans les entreprises de 20 salariés et moins.

Au lieu de favoriser le dialogue social, notamment dans les entreprises de moins de 20 salariés, le texte rompt les équilibres des précédents accords. **Il ouvre encore plus grand la porte du chantage patronal**, autorisant par simple accord direct avec le salarié le « rachat » à concurrence de 10 jours par an, des repos obtenus par la loi et la négociation.

Quant au compte épargne temps, le texte en fait **un outil de flexibilité de plus pour l'employeur qui pourra décider de sa propre initiative d'y affecter sans aucune limite les heures effectuées au-delà de l'horaire collectif.** De plus, en incitant les salariés à laisser dans l'entreprise leur temps et leur argent, le texte pousse les entreprises à vivre à crédit sur le dos des salariés, sans réelles garanties sur l'utilisation et la récupération de leurs droits désormais accumulables sans limites.

Face à ce texte aussi dangereux pour les salariés, pour l'emploi, mais aussi pour l'entreprise, la Cgt appelle l'ensemble des salariés à intensifier leur mobilisation et à se retrouver massivement le 10 mars.

- **Pour s'opposer aux remises en cause des 35 heures.**
- **Pour défendre leurs revendications pour l'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat.**
- **Pour la création d'emploi et la lutte contre la précarité.**
- **Pour le renforcement des garanties d'emploi avec une véritable sécurité sociale professionnelle.**

Bourges, le 23 février 2005

TOURISTRA dans votre région !

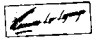
PROGRAMME 2005



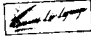
Vacances en France

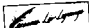
Semaines, week-ends, séjours à thème...
Dans les plus belles régions des Alpes,
de la Méditerranée, sur la côte Atlantique.

6 villages dans les Alpes

Chamonix - Saint-Bon/Courchevel - Risoul  - Les 7 Laux -
La Plagne - Morzine.

8 villages en Méditerranée

En bord de mer : Bormes-les-Mimosas - Ramatuelle  -
Les Issambres - Calvi - La Napoule - Cogolin - Balaruc-les-Bains.

En Haute Provence : Vaison-la-Romaine. 

3 villages de gîtes sur la côte Atlantique

Île de Ré - Tarnos - Soustons.

**TARIFS
PRÉFÉRENTIELS
RÉSERVÉS AUX SALARIÉS DES
COLLECTIVITÉS**

Vacances à l'étranger

AU DÉPART DE PARIS

ANDALOUSIE • SICILE • GRÈCE • CRÈTE • TURQUIE • SARDAIGNE • BULGARIE • CROATIE •
BALÉARES • ITALIE... et 2 nouveautés : TUNISIE (Monastir) et MONTÉNÉGRE

► L'esprit

Une animation 100 % francophone, du sport en liberté, des buffets superbes avec des spécialités,
la découverte de la vie locale, un spectacle chaque soir.


► **Des circuits** avec accompagnateur Touristra et guide local francophone pendant
tout le circuit, longs et moyens courriers. Nouveautés : CHINE • LAPONIE • AFRIQUE DU SUD
et des circuits ÉTOILE au départ de 6 clubs 3000.

► **Des croisières** fluviales en Égypte.

Autres destinations sur demande.

UN ATTACHÉ COMMERCIAL À VOTRE SERVICE

Départements 28, 78, 18

François Musto ·  06 88 23 53 71

e-mail : musto@touristra.com

Assistante commerciale : Marie-Pierre

Tél. : 01 44 83 47 03 - Fax : 01 44 83 43 74 - e-mail : teillant@touristra.com



Siège - 126, rue La Fayette - BP 112 - 75463 Paris cedex 10

Tél. : 01 44 83 43 99 - Fax : 01 44 83 43 74 - e-mail : dept.commercial@touristra.com

PARTENAIRE
EXCLUSIF DE



republic - 06 81 11 11 - Agence de voyage - U 03950015 - RCS 318 374 891